

A.O.P

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : 106 Avenue Tolosane, 31520 Ramonville Saint-Agne

R.N.E. et R.C.S. Toulouse 538 778 523

EUID : FR3102.538778523

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 387 171,72 € :

- à la réserve légale à hauteur de 18 190,27 €, celle-ci passe ainsi de 81 809,73 € à 100.000 € et atteint le dixième du capital social
- le solde, soit 368 981,45 €, au compte « autres réserves » qui passe ainsi de 293 773,29 € à 662 754,74 €.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 30 juin 2026.

Le Président,
Didier Montegut





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	21 600.00	21 600.00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 964 233.95	3 848 120.91	116 113.04	130 726.76	14 613.72-	11.18-
	Autres immobilisations corporelles	191 544.99	185 073.59	6 471.40	8 466.40	1 995.00-	23.56-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	70 718.00		70 718.00	70 718.00		
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 248 096.94	4 054 794.50	193 302.44	209 911.16	16 608.72-	7.91-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	4 674 938.11		4 674 938.11	5 902 878.04	1 227 939.93-	20.80-
	Autres créances	7 881 202.31		7 881 202.31	8 677 606.92	796 404.61-	9.18-
	Charges constatées d'avance	161 672.33		161 672.33	192 006.20	30 333.87-	15.80-
	Capital souscrit appelé, non versé						
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités						
	Total de l'actif circulant (IV)	12 717 812.75		12 717 812.75	14 772 491.16	2 054 678.41-	13.91-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	16 965 909.69	4 054 794.50	12 911 115.19	14 982 402.32	2 071 287.13-	13.82-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 000)	1 000 000.00	1 000 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 110 321.08	2 110 321.08		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	81 809.73	66 347.98	15 461.75	23.30
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	293 773.29		293 773.29	
	Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		387 171.72	309 235.04	77 936.68	25.20
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres (I)		3 873 075.82	3 485 904.10	387 171.72	11.11
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total autres fonds propres (I bis)					
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	265 000.00	70 000.00	195 000.00	278.57
	Provisions pour charges	1 157 069.00	1 151 336.00	5 733.00	0.50
	Total des provisions (II)	1 422 069.00	1 221 336.00	200 733.00	16.44
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 905.16	64 144.86	32 760.30	51.07
	Emprunts et dettes financières diverses	135 389.00	123 992.00	11 397.00	9.19
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 679 811.37	4 585 698.64	1 905 887.27-	41.56-
	Dettes fiscales et sociales	4 397 769.27	4 339 408.29	58 360.98	1.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	344 095.57	1 211 918.43	867 822.86-	71.61-
	Produits constatés d'avance	38 000.00-	50 000.00-	12 000.00	24.00
Total des dettes (III)		7 615 970.37	10 275 162.22	2 659 191.85-	25.88-
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		12 911 115.19	14 982 402.32	2 071 287.13-	13.82-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 7 653 970.37 10 325 162.22

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	33 838 938.71		33 838 938.71	32 545 639.37		1 293 299.34	3.97
Montant net du chiffre d'affaires	33 838 938.71		33 838 938.71	32 545 639.37		1 293 299.34	3.97
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			5 867.68			5 867.68	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			55 320.00	30 126.41		25 193.59	83.63
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			32 600.00			32 600.00	
Autres produits			12 224.19	18 330.93		6 106.74-	33.31-
Total des Produits d'exploitation (I)			33 944 950.58	32 594 096.71		1 350 853.87	4.14
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 756.61-	6 122.83-		17 633.78-	288.00-
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			18 339 735.07	15 391 330.19		2 948 404.88	19.16
Impôts, taxes et versements assimilés			143 338.72	160 185.16		16 846.44-	10.52-
Salaires			9 432 379.94	10 516 137.96		1 083 758.02-	10.31-
Cotisations sociales			4 379 079.81	5 197 030.22		817 950.41-	15.74-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			41 003.72	40 791.54		212.18	0.52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			256 053.00	48 343.00		207 710.00	429.66
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			13 891.25	4.23		13 887.02	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			32 581 724.90	31 347 699.47		1 234 025.43	3.94
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 363 225.68	1 246 397.24		116 828.44	9.37
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)			0.02		0.02-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)			0.02		0.02-	100.00-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	840 664.96		634 007.19		206 657.77	32.60
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	840 664.96		634 007.19		206 657.77	32.60
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	840 664.96-		634 007.17-		206 657.79-	32.60-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	522 560.72		612 390.07		89 829.35-	14.67-
Produits exceptionnels (VII)			7 231.00		7 231.00-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)			186 394.03		186 394.03-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			179 163.03-		179 163.03	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	135 389.00		123 992.00		11 397.00	9.19
Total des produits (I+III+V+VII)	33 944 950.58		32 601 327.73		1 343 622.85	4.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 557 778.86		32 292 092.69		1 265 686.17	3.92
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	387 171.72		309 235.04		77 936.68	25.20

(2) Dont produits concernant les entreprises Fées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

840 665.00 633 822.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 485 670.11€.

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINÉ
	Siège : 61 RUE CK+LAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	21 600			21 600
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 056 533	24 395	1 116 694	3 964 234
Installations générales, agencements, aménagements divers	158 717			158 717
Matériel de bureau et matériel informatique	5 060			5 060
Mobilier	27 768			27 768
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	70 718			70 718
TOTAL	5 340 396	24 395	1 116 694	4 248 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	21 600			21 600
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 925 806	39 009	1 116 694	3 848 121
Installations générales, agencements, aménagements divers	150 250	1 995		152 245
Matériel de bureau et matériel informatique	5 060			5 060
Mobilier	27 768			27 768
TOTAL	5 130 485	41 004	1 116 694	4 054 795

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			24 395		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			24 395		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			1 116 694		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			1 116 694		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	70 718		70 718
Créances de l'actif immobilisé	70 718		70 718
Autres créances clients	4 674 938	4 674 938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243	243	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 002 032	1 002 032	
Divers état et autres collectivités publiques	4 014	4 014	
Groupe et associés	6 767 292	6 767 292	
Débiteurs divers	107 621	107 621	
Créances de l'actif circulant	12 556 140	12 556 140	
Charges constatées d'avance	161 672	161 672	
TOTAL	12 788 531	12 717 813	70 718

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10. 00	100 000			100 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10 000	10. 00	
TOTAL	10 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 110 321			
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	66 348	15 462		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		293 773		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	309 235			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 485 904	309 235		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				2 110 321
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				81 810
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				293 773
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				387 172
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				3 873 076

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	70 000	250 000		55 000	265 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	1 151 336	886 947		881 214	1 157 069
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	1 221 336	1 136 947		936 214	1 422 069

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

1. la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
2. les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
3. le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 1 126 373€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 1 120 320€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 30 696€ est estimée par ce même actuaire. Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux charges sociales : 40%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Table de mortalité : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	96 905	96 905		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 679 811	2 679 811		
Personnel et comptes rattachés	2 690 135	2 690 135		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 536 996	1 536 996		
Taxe sur la valeur ajoutée	126 620	126 620		
Autres impôts taxes et assimilés	44 017	44 017		
Groupe et associés	135 389	135 389		
Autres dettes	344 096	344 096		
TOTAL	7 653 970	7 653 970		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	33 838 939	32 545 639
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	106 012	48 458
TOTAL	33 944 951	32 594 097

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	33 944 951	32 594 097
TOTAL	33 944 951	32 594 097

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	387 172	96 793	290 379
+ Charges non déductibles	135 389	33 847	101 542
= Résultat fiscal courant	522 561	130 640	391 920
- Produits non imposables	65 634	16 409	49 225
+ Charges non déductibles	84 629	21 157	63 472
= Résultat fiscal	541 556	135 389	406 167
= Impôt payé		135 389	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestations de service	33 349 200	
ALYZIA	Charges financières	840 665	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 221 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	15
Ouvriers	194
TOTAL	221



A.O.P

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.O.P

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.P,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	21 600. 00	21 600. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 964 233. 95	3 848 120. 91	116 113. 04	130 726. 76	14 613. 72-	11. 18-
	Autres immobilisations corporelles	191 544. 99	185 073. 59	6 471. 40	8 466. 40	1 995. 00-	23. 56-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	70 718. 00		70 718. 00	70 718. 00		
Total de l'actif immobilisé (III)		4 248 096. 94	4 054 794. 50	193 302. 44	209 911. 16	16 608. 72-	7. 91-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	4 674 938. 11		4 674 938. 11	5 902 878. 04	1 227 939. 93-	20. 80-
	Autres créances	7 881 202. 31		7 881 202. 31	8 677 606. 92	796 404. 61-	9. 18-
	Charges constatées d'avance	161 672. 33		161 672. 33	192 006. 20	30 333. 87-	15. 80-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités						
Total de l'actif circulant (IV)		12 717 812. 75		12 717 812. 75	14 772 491. 16	2 054 678. 41-	13. 91-
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		16 965 909. 69	4 054 794. 50	12 911 115. 19	14 982 402. 32	2 071 287. 13-	13. 82-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 000)	1 000 000.00		1 000 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 110 321.08		2 110 321.08			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	81 809.73		66 347.98		15 461.75	23.30
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	293 773.29				293 773.29	
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		387 171.72		309 235.04		77 936.68	25.20
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total des capitaux propres (I)		3 873 075.82		3 485 904.10		387 171.72	11.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques	265 000.00		70 000.00		195 000.00	278.57
	Provisions pour charges	1 157 069.00		1 151 336.00		5 733.00	0.50
	Total des provisions (II)	1 422 069.00		1 221 336.00		200 733.00	16.44
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 905.16		64 144.86		32 760.30	51.07
	Emprunts et dettes financières diverses	135 389.00		123 992.00		11 397.00	9.19
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 679 811.37		4 585 698.64		1 905 887.27-	41.56-
	Dettes fiscales et sociales	4 397 769.27		4 339 408.29		58 360.98	1.34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		344 095.57		1 211 918.43		867 822.86-	71.61-
Produits constatés d'avance		38 000.00-		50 000.00-		12 000.00	24.00
Total des dettes (III)		7 615 970.37		10 275 162.22		2 659 191.85-	25.88-
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		12 911 115.19		14 982 402.32		2 071 287.13-	13.82-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 7 653 970.37 10 325 162.22

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	33 838 938. 71		33 838 938. 71	32 545 639. 37		1 293 299. 34	3. 97
Montant net du chiffre d'affaires	33 838 938. 71		33 838 938. 71	32 545 639. 37		1 293 299. 34	3. 97
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			5 867. 68			5 867. 68	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			55 320. 00	30 126. 41		25 193. 59	83. 63
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			32 600. 00			32 600. 00	
Autres produits			12 224. 19	18 330. 93		6 106. 74-	33. 31-
Total des Produits d'exploitation (I)			33 944 950. 58	32 594 096. 71		1 350 853. 87	4. 14
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 756. 61-	6 122. 83-		17 633. 78-	288. 00-
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			18 339 735. 07	15 391 330. 19		2 948 404. 88	19. 16
Impôts, taxes et versements assimilés			143 338. 72	160 185. 16		16 846. 44-	10. 52-
Salaires			9 432 379. 94	10 516 137. 96		1 083 758. 02-	10. 31-
Cotisations sociales			4 379 079. 81	5 197 030. 22		817 950. 41-	15. 74-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			41 003. 72	40 791. 54		212. 18	0. 52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			256 053. 00	48 343. 00		207 710. 00	429. 66
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			13 891. 25	4. 23		13 887. 02	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			32 581 724. 90	31 347 699. 47		1 234 025. 43	3. 94
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 363 225. 68	1 246 397. 24		116 828. 44	9. 37
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)			0.02		0.02-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)			0.02		0.02-	100.00-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	840 664.96		634 007.19		206 657.77	32.60
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	840 664.96		634 007.19		206 657.77	32.60
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	840 664.96-		634 007.17-		206 657.79-	32.60-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	522 560.72		612 390.07		89 829.35-	14.67-
Produits exceptionnels (VII)			7 231.00		7 231.00-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)			186 394.03		186 394.03-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			179 163.03-		179 163.03	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	135 389.00		123 992.00		11 397.00	9.19
Total des produits (I+III+V+VII)	33 944 950.58		32 601 327.73		1 343 622.85	4.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 557 778.86		32 292 092.69		1 265 686.17	3.92
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	387 171.72		309 235.04		77 936.68	25.20

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

840 665.00633 822.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 485 670.11€.

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Déroptions

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINÉ
	Siège : 61 RUE CK+LAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	21 600			21 600
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 056 533	24 395	1 116 694	3 964 234
Installations générales, agencements, aménagements divers	158 717			158 717
Matériel de bureau et matériel informatique	5 060			5 060
Mobilier	27 768			27 768
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	70 718			70 718
TOTAL	5 340 396	24 395	1 116 694	4 248 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	21 600			21 600
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 925 806	39 009	1 116 694	3 848 121
Installations générales, agencements, aménagements divers	150 250	1 995		152 245
Matériel de bureau et matériel informatique	5 060			5 060
Mobilier	27 768			27 768
TOTAL	5 130 485	41 004	1 116 694	4 054 795

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			24 395		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			24 395		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			1 116 694		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			1 116 694		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	70 718		70 718
Créances de l'actif immobilisé	70 718		70 718
Autres créances clients	4 674 938	4 674 938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243	243	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 002 032	1 002 032	
Divers état et autres collectivités publiques	4 014	4 014	
Groupe et associés	6 767 292	6 767 292	
Débiteurs divers	107 621	107 621	
Créances de l'actif circulant	12 556 140	12 556 140	
Charges constatées d'avance	161 672	161 672	
TOTAL	12 788 531	12 717 813	70 718

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10. 00	100 000			100 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10 000	10. 00	
TOTAL	10 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 110 321			
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	66 348	15 462		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		293 773		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	309 235			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 485 904	309 235		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				2 110 321
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				81 810
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				293 773
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				387 172
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				3 873 076

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	70 000	250 000		55 000	265 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	1 151 336	886 947		881 214	1 157 069
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	1 221 336	1 136 947		936 214	1 422 069

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 1 126 373€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant. En 2024, la provision était de 1 120 320€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 30 696€ est estimée par ce même actuair. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

èses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux charges sociales : 40%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Table de mortalité : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	96 905	96 905		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 679 811	2 679 811		
Personnel et comptes rattachés	2 690 135	2 690 135		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 536 996	1 536 996		
Taxe sur la valeur ajoutée	126 620	126 620		
Autres impôts taxes et assimilés	44 017	44 017		
Groupe et associés	135 389	135 389		
Autres dettes	344 096	344 096		
TOTAL	7 653 970	7 653 970		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	33 838 939	32 545 639
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	106 012	48 458
TOTAL	33 944 951	32 594 097

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	33 944 951	32 594 097
TOTAL	33 944 951	32 594 097

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	387 172	96 793	290 379
+ Charges non déductibles	135 389	33 847	101 542
= Résultat fiscal courant	522 561	130 640	391 920
- Produits non imposables	65 634	16 409	49 225
+ Charges non déductibles	84 629	21 157	63 472
= Résultat fiscal	541 556	135 389	406 167
= Impôt payé		135 389	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestations de service	33 349 200	
ALYZIA	Charges financières	840 665	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 221 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	15
Ouvriers	194
TOTAL	221